



Sommaire

1. Le private equity en assurance vie
2. Investissement en private equity
3. Le marché secondaire

1. Le private equity en assurance vie

1/3

▪ Quel est le rôle de la loi Pacte dans la création de ce support ?

La loi Pacte vise notamment à soutenir les investissements dans les entreprises françaises non cotées. Il va introduire dans le Code des assurances l'article R 131.1, rendant les fonds d'investissements éligibles aux unités de compte en assurance vie.

▪ Quel est l'avantage de PrimoPacte, un support private equity en assurance vie ?

PrimoPacte est un support d'investissement private equity disponible dans la gamme des contrats Target+. C'est une opportunité de diversification supplémentaire au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. En effet, PrimoPacte permet aux clients d'investir dans les entreprises françaises et européennes non cotées, tout en bénéficiant de la liquidité du support, basée sur une valorisation bimensuelle, et de la fiscalité du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

▪ Pourquoi considère-t-on PrimoPacte comme un produit novateur ?

PrimoPacte est une innovation car il bénéficie de l'expertise de sélection et de gestion habituellement réservée aux institutionnels et qu'il est liquide (ce qui est inhabituel pour cette classe d'actif).

1. Le private equity en assurance vie

2/3

▪ La SAS permet-elle les mêmes avantages fiscaux que le FCPI/FIP ?

La SAS n'offre pas d'avantages fiscaux aux particuliers. Elle suit le régime de la fiscalité de l'assurance vie ou du contrat de capitalisation.

▪ Est-ce que le capital est garanti ?

L'UC PrimoPacte ne garantit pas le capital versé. Par conséquent, une perte en capital est possible en cas de rachat en cours de vie du produit voire à l'échéance du support, après la liquidation de PrimoPacte.

▪ PrimoPacte est-il risqué ?

PrimoPacte est une solution risquée car elle investit sur des sociétés non cotées. Cependant, si un risque en capital existe, plusieurs variables diminuent ce niveau de risque :

- Le choix de sociétés non cotées majoritairement dans le capital développement
- La diversification tant des investissements (+ de 100 entreprises cibles) que des fonds (une 10aine)
- La durée de détention recommandée (10 ans)
- La décorrélation entre le private equity et les places boursières (la valorisation du Private Equity ne subit pas les effets de la spéculation)

1. Le private equity en assurance vie

3/3

▪ Est-ce que les rachats et les sorties sont possibles ?

L'innovation de PrimoPacte consiste à rendre liquide la classe d'actifs qui habituellement ne l'est pas. Ainsi, les rachats partiels ou totaux sont possibles. Néanmoins, il faut noter que la durée d'investissement recommandée étant de 10 ans, un rachat précoce peut entraîner une perte partielle ou totale du capital initial.

▪ Pourquoi PrimoPacte est liquide ?

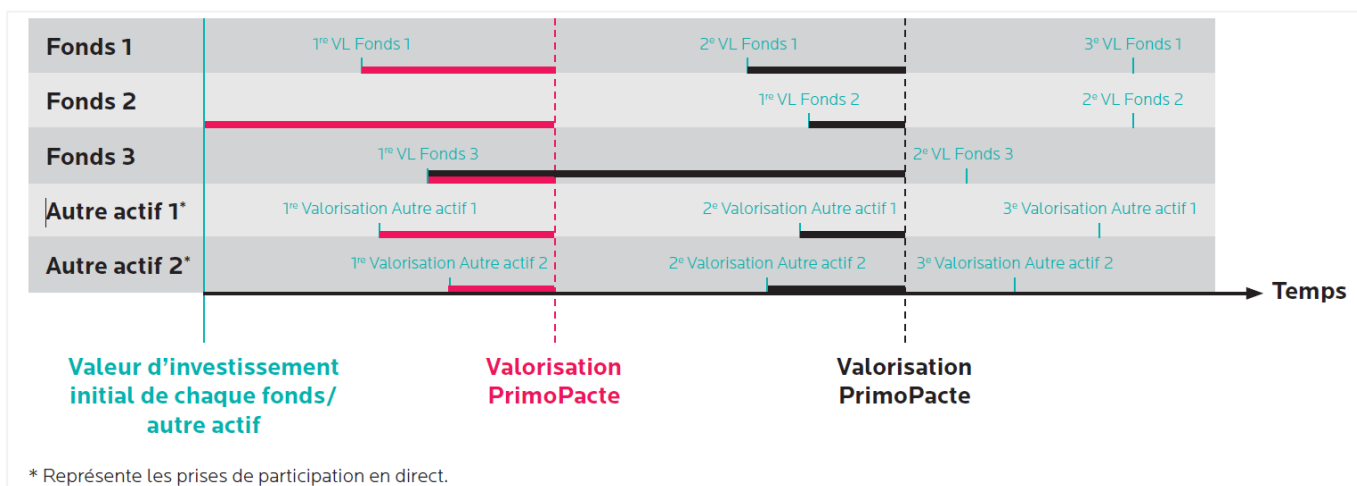
Si le Private Equity est une classe d'actifs non liquide, la qualité de PrimoPacte a permis à l'assureur de le valider et de garantir sa liquidité. En effet, en cas de rachat par l'assuré, l'actif sera conservé par l'assureur dans ses fonds propres jusqu'au terme.

2. Investissement en private equity

1/2

■ Comment est réalisée la valorisation de ce support d'investissement ?

La valorisation de PrimoPacte, effectuée bimensuellement, est basée sur les dernières valorisations connues de chaque fonds et de chaque prise de participation en direct.



Les valeurs liquidatives des fonds sont basées sur les valorisations de chaque entreprise sous-jacente.



La valeur liquidative (VL) reflète la valeur des actifs détenus dans le portefeuille à un moment T (obtenue en divisant la valeur globale de l'actif net par le nombre de ses parts). Elle est forcément destinée à évoluer - à la hausse ou à la baisse - en fonction des investissements effectués. Seul le montant de la valeur liquidative au moment de la vente détermine la plus ou moins valeur réalisée par l'investisseur. La valeur de souscription durant la période de commercialisation sera la valeur la plus haute entre la VL (valeur liquidative) ou la VN (valeur nominale)

2. Investissement en private equity

2/2

- **Comment la volatilité peut-elle être mieux maîtrisée ?**

L'investissement dans les entreprises non cotées est, par principe, décorrélé des marchés. Qui plus est, la diversification des investissements à travers plusieurs fonds de private equity et des prises de participation en direct, eux même ciblant les entreprises de secteurs différents, a pour but une meilleure maîtrise du risque.

- **Quelle est la fréquence des reportings ?**

Mensuelle.

3. Le marché secondaire

- **Qu'est-ce que l'effet de courbe en J ?**

Baisse de la valeur liquidative lors des premières années de la période d'investissement qui s'explique par le poids des investissements et des frais de gestion qui ne sont pas immédiatement compensés par l'accroissement de valeur du portefeuille en construction.

- **Comment les transactions secondaires atténuent la courbe en J ?**

Les transactions secondaires atténuent la courbe en J car elles ont un cycle d'investissement plus court que les transactions primaires et peuvent recevoir des distributions très rapidement après la transaction.



PRIMONIAL

creative investments

Primonial School est une marque de Primonial dédiée à la formation.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 53314 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.
Primonial School est référencé Datadock.

SAS au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. CIF adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le n° E001759, Association agréée par l'AMF, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 148. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » n° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n° 7400021119.

Siège social :

6-8 rue du Général Foy - 75008 Paris.
Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23.

Adresse postale :

6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 PARIS Cedex 8.

www.primonial.com

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et la valeur d'un investissement peut varier à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés. Ce document à vocation informative n'est pas contractuel. Les informations d'ordre juridique et fiscal contenues dans ce document sont à jour au moment de sa parution et sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Les simulations présentées ont été réalisées en fonction d'hypothèses financières et de la réglementation en vigueur à ce jour, ces éléments sont susceptibles d'évoluer. Les informations contenues dans ce document ont été prises à des sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution, cependant leur exactitude ne peut être garantie.